

CONSEIL MUNICIPAL

10 NOVEMBRE 2016

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaients présents : Mmes Drouineau, Désiles, Coignard, Gervais, Rapicault, Ms Ledru, Lecomte, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher,

Absent excusé : M Aim procuration Mme Coignard, M. Faucher procuration M. Buon, M. Ledru procuration Mme Drouineau.

Monsieur BILHEUR de la société BOA présente au conseil son projet d'installation d'une plate forme à la Roche (ex Cobat 72) d'une activité de tri valorisation du bois pour paillage aire de jeux, bois énergie, séchage de plaquettes. Il évoque le transit de poids lourds, le broyage, le bruit ...

RV est pris le 10 décembre à 10 h sur place avec les élus pour envisager les sens de circulation et la gestion des risques éventuels.

Conseil Municipal : ouverture de la séance à 22 h

- Schéma départemental de coopération intercommunal :
Le conseil Municipal devait se prononcer au cours de cette séance sur les compétences et la répartition des sièges de la nouvelle EPCI provenant de la fusion des deux communautés de communes. Le délai pour rendre un avis était fixé au 26 décembre 2016.
Considérant que la Préfète de la Sarthe a pris le 2 novembre dernier un arrêté portant sur la modification des compétences de la CDC des Brières et du Gesnois, en s'appuyant sur le vote de 13 communes sur 15, le CM déplore que son avis n'ait pas été attendu et s'insurge contre ce déni de démocratie.
Le conseil ne se prononcera donc pas ce soir.
M. le Maire a informé ce jour le Président de la CDC du Pays des Brières et du Gesnois de la situation.
- PLUI : une réunion de travail sur les zones du PLUI aura lieu le 24 novembre à 20h30
- Compte rendu de réunions
 - Syndicat du Jalais : Mme Drouineau expose les problèmes posés
Par la société Perrenot-Robineau quant à sa demande de branchement d'eau sur une canalisation de diamètre 80 comme exigé par le nouveau système de défense incendie qu'elle est en train d'installer sur son bâtiment.

Et par l'alimentation en eau d'une maison isolée sur la commune de Saint Mars la Brière

- Conseil d'école : lundi 7 novembre : compte rendu de Mme Rapicault : ont été abordés le point sur les effectifs, le cout de scolarité d'un enfant qui s'élève à 799€, les règlements intérieurs des écoles, les exercices de sécurité, un problème de transport, l'accueil périscolaire, les projets des écoles
Le téléphone fixe de l'école verte est à changer.
- Commission des chemins : M. Lecomte dresse la liste des travaux à faire sur les routes goudronnées tel que vue par la commission des chemins.

- Commerce

L'activité du commerce étant pratiquement réduite à néant ces derniers temps, la transaction avec le repreneur n'a pas abouti. Depuis le 2 novembre, le commerce est fermé. La commune n'en a pas été avisée par le locataire et le bail court toujours. Une procédure de liquidation judiciaire a été prononcée le 8 novembre et un administrateur judiciaire nommé. (dernière info : *Les repreneurs éventuels ont deux mois pour se faire connaitre avant la vente aux enchères du fonds et des meubles*)

- Délibération modificative

Il est nécessaire de modifier le budget pour équilibrer les comptes budgétaires en fin d'année.

Fonctionnement dépenses				
6168	Primes assurance	- 6414		
6455	Assurance personnel	+ 6414		
022	Dépenses imprévues	- 3000		
023	Virement section fonctionnement	+ 3000		
Investissement			Recettes	
21312-38	Travaux bat communaux	+3000	021	3000

Unanimité

- Le téléthon est de passage à Soulitré samedi 3 décembre avec unerandonnée vélo qui démarre de Montfort le Gesnois à 8 h 15. Les pompiers de Montfort préparent le défi de réaliser 36 37 pots de rillettes. Les tickets de réservation sont disponibles à la mairie
- Le conseil Municipal décide le versement de la participation de 4164€ du centre social pour 2017 sur le budget 2016 unanimité.

Séance levée à 23 H 15.